

Questions à propos de Racine Joigny

Y a-t-il un investissement minimum ?

Non.

Plus exactement, l'investissement se fait par tranche de 10 €, le minimum est donc de 10 €. Il n'y a pas de maximum.

Si j'investis moins de 1000 € au capital de SCANI, quand puis-je les récupérer ?

Théoriquement, ils sont récupérables à tout moment. Dans la pratique, il faut s'assurer que la coopérative est en mesure de les verser. Cette opération nécessite d'attendre l'établissement du bilan financier annuel. Il est donc probable, si vous demandez à récupérer votre investissement, qu'il soit nécessaire d'attendre le mois de juillet de l'année suivante.

NB : pour les petits investissements (moins de 6 parts), ils sont remboursés immédiatement.

Si j'investis plus de 1000 € au capital, c'est pareil ?

Pour les investissements supérieurs à 1000 €, SCANI demande un engagement de conservation de 5 ans minimum. La règle habituelle s'applique ensuite.

Et si SCANI met la clé sous la porte ?

Comme tout investissement dans une entreprise, votre argent peut être en tout ou partie perdu. Un peu comme en bourse, "n'investissez pas l'argent dont vous avez absolument besoin".

Si SCANI fait des bénéfices, vais-je en gagner une partie ?

Non. SCANI est une société coopérative d'intérêt collectif. Légalement, les dividendes ne peuvent excéder quelques dixièmes de pourcents par ans. Nous avons fait le choix statutaire d'aller plus loin en interdisant purement et simplement le versement de bénéfices. La totalité des excédents est mise en réserve. Ce mécanisme nous permet d'envisager sereinement les investissements à effectuer.

Comment se passe concrètement l'investissement ?

Le plus simple est de s'inscrire en ligne. A l'issue de la souscription, vous obtenez un certificat de détention de parts de la coopérative et le montant de la souscription est directement prélevé sur votre compte bancaire. Vous n'êtes pas obligés de souscrire un abonnement internet pour devenir

membre de SCANI et investir.

Je n'habite pas dans les communes du projet, puis-je investir ?

Bien-sûr. Traditionnellement, lors des financements de projets de SCANI, la majeure partie de la somme ne provient pas des zones concernées par les projets.

J'habite ailleurs et ce projet m'intéresse. Comment puis-je le faire éclore chez moi ?

Venez nous voir un mardi après midi, on en parlera ensemble ! En fonction des zones, les enjeux, les plannings et possibilités ne sont pas les mêmes.

Orange va faire le boulot. Pourquoi donner de l'argent en plus ?

Tout est expliqué sur <https://www.scani.fr/racine>. En deux mots, il s'agit de palier à certains défauts des réseaux fibres qui sont actuellement déployés, dont leur accessibilité pour les petits et moyens opérateurs, les capacités technique qu'ils sont en mesure d'offrir et leur résilience.

Révision #5

Créé 30 mars 2021 07:41:51 par Bruno Spiquel

Mis à jour 2 avril 2021 15:51:13 par Bruno Spiquel